

Soja : Rappels pour la campagne 2015

Dans une ambiance euphorique liée aux bons résultats de la campagne 2014 mais aussi au contexte économique et réglementaire favorable au soja, cette culture connaît en France un engouement bien réel qui se traduit par une augmentation des intentions de semis. Il est nécessaire de rappeler quelques fondamentaux en préalable à la prochaine campagne.

Bien choisir sa parcelle

Choisir de préférence une parcelle irrigable

Dans le sud de la France, l'irrigation du soja est conseillée, même en sols profonds, car c'est la garantie d'un résultat de bon niveau. Ne perdons pas de vue que l'eau, principal facteur limitant de la production, est très bien valorisée en terme de rendement (8 à 10 q/ha pour 100 mm) et de qualité (teneur en protéines). Une bonne alimentation hydrique est en effet nécessaire pour mobiliser les protéines durant la phase de maturation et sécuriser la teneur en protéines des graines à la récolte. La teneur en protéines est un critère de qualité important, en particulier pour les productions dédiées à l'alimentation humaine.

La campagne 2014 qui a bénéficié d'une pluviométrie exceptionnelle, particulièrement favorables aux situations en sec, ne doit pas faire oublier que la sécheresse estivale est caractéristique de notre région: il serait très risqué de miser sur des conditions similaires en 2015, les performances en sec de 2014 ne sont pas reproductibles tous les ans.

Cultiver du soja en sec est possible mais pas partout : Le soja non irrigué ne peut être envisagé qu'en sol très profond à bonne réserve utile ou dans les zones les moins sèches du Sud-Ouest (Sud-Aquitaine notamment) pour des rendements

moyens de 20 à 25 q/ha avec une variabilité entre années beaucoup plus forte qu'en irrigué.

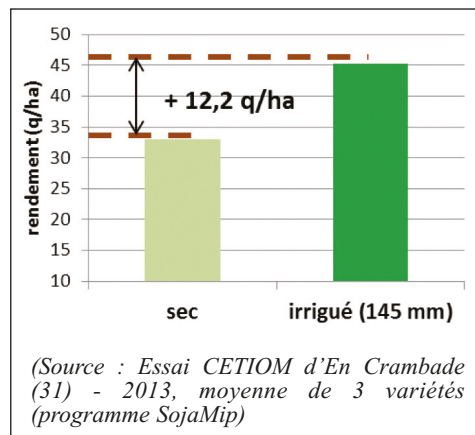
Choisir une parcelle relativement propre

Le soja, plante peu couvrante, est sensible à la concurrence des mauvaises herbes en début de cycle : Attention notamment aux adventices envahissantes (le datura, le xanthium, les liserons, le panic, la morelle) et aux repousses de tournesols difficiles à contrôler).

Enfin, les graines de certaines adventices peuvent poser des problèmes sanitaires en cas de non contrôle, notamment les morelles et les daturas. Évitez également si vous êtes en contrat pour l'alimentation humaine, les parcelles comportant des morelles ou du phytolacca (présent dans les sables noirs du Sud-Ouest) dont les fruits tachent et détériorent la qualité de la récolte.

Eviter les sols trop calcaires

Le soja s'adapte à de nombreux milieux mais il convient d'éviter les sols trop calcaires dont le taux de calcaire actif est supérieur à 10%. Ces sols provoquent en effet des chloroses ferriques, limitent la nodulation et réduisent fortement la croissance du soja.



Favoriser une bonne levée

Comme toute culture de printemps, le soja est très sensible à la structure du sol.

Eviter absolument les structures dégradées si vous ne labourez pas.

Limitier le nombre de passages et intervenir toujours sur un sol bien ressuyé lors de la préparation du lit de semences.

Enfin, un bon nivellement de la parcelle au moment du semis facilitera la récolte des

gousses les plus basses.

La date de semis idéale dépend du secteur et du groupe de précocité des variétés (10 avril au 20-30 mai pour les groupes I/II en Midi-Pyrénées).

Dans tous les cas attendre que le sol soit bien réchauffé (> 10°C) pour semer afin d'obtenir un départ rapide et vigoureux de la culture.

Le point sur les mesures réglementaires qui s'appliquent au soja

Dans le cadre de la PAC, un ensemble de mesures récemment actées ou en voie d'être reconduites vont contribuer au développement des surfaces de soja et bénéficier aux producteurs de soja :

- des mesures encourageant la diversification : nécessité de 3 cultures dans les assolements pour les exploitations de plus de

30 ha; intégration possible du soja dans les 5% de terres arables dédiées aux Surfaces d'Intérêt Ecologique (SIE).

- des mesures directement en faveur du soja : cette culture riche en protéines est maintenant reconnue comme production éligible aux aides couplées. Ainsi 6M€ seront alloués dès 2015 à la production de soja, soit une aide

qui avoisiner les 100 €/ha. (Modalités d'application à définir).

- des Mesures Agro-Environnementales Territoriales (MAET) IRRIG 04 et IRRIG 05 : poursuite des contrats dans le Gers.

- des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) : en cours de définition

Pas d'azote à apporter avec une nodulation réussie

Inoculation obligatoire sur les parcelles n'ayant jamais porté de soja

L'inoculation du soja par la bactérie *Bradyrhizobium japonicum* permet à la culture de couvrir 75% de ses besoins en azote grâce à la symbiose, soit environ 300 kg/ha d'azote. Le reste (de l'ordre de 100 kg/ha) provient des reliquats déjà dans le sol. Ces bactéries étant naturellement absentes des sols européens, il faut les apporter sous forme d'inoculum : tourbe, liquide, produit rhizofilmé, ou microgranulés, selon le fabricant. Les nodosités qui se dévelop-

pent sur les racines de soja sont le lieu de la symbiose entre le soja et les bactéries. Attention, la mise en place de la nodulation peut être pénalisée par des conditions sèches du sol au semis. Un apport de 10 mm d'eau peut être utile dans ce cas.

En principe, si la symbiose a bien fonctionné (soja bien nodulé), les bactéries vont se conserver dans le sol de la parcelle et seront opérationnelles pour le prochain soja qui n'aura pas besoin d'être inoculé s'il est implanté dans les quatre ans qui suivent et si le sol n'est ni trop sableux, ni trop calcaire.



Avec 47 000 ha en 2014 contre 27 000 en 2013 dans le Sud - Aquitaine + Midi-Pyrénées + Languedoc-Roussillon + PACA + Rhône alpes ; Les surfaces de soja ont subi une augmentation de 70% (Photo PJT)

Pour en savoir plus sur l'itinéraire technique : www.cetiom.fr – rubrique Soja ou guide soja 2015 - édition CETIOM – Gratuit sur demande auprès de E. Broquet au 05.62.71.79.36 ou broquet@cetiom.fr

Contact :

- Chambre d'Agriculture du Gers - Estelle Favrelière - Tél : 05.62.61.77.13 - www.gers-chambagri.com

- Cétiom - J. Raimbault (Agen) - C. Chambert B. Roux - Tél : 05.62.71.79.36 - www.cetiom.fr



Attention, les stocks d'inoculum disponibles pour les semis 2015 risquent d'être limités, du fait d'une très forte demande.

Certaines situations ne nécessitent pas d'être inoculées : il s'agit des parcelles ayant porté un soja bien nodulé au cours des trois dernières années et situées en sol ni calcaire, ni sableux (moins de 35% de sables).

A contrario, les parcelles n'ayant jamais porté de soja devront systématiquement être inoculées, de préférence avec un produit présentant les meilleurs résultats. Lorsque le choix de la parcelle est possible, il est recommandé de réserver l'inoculation aux parcelles qui le nécessitent !